



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 FEVRIER 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

3bis. Objet : Motion pour la présence permanente d'un agent du personnel de la S.N.C.B. au sein de la gare d'ANDENNE-SEILLES

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30 et L 1122-24 alinéas 1^{er} et 2 du Code de la démocratie locale et de décentralisation ;

Vu le projet de motion pour la présence permanente d'un agent du personnel de la S.N.C.B. au sein de la gare d'ANDENNE-SEILLES ;

Adopte à l'unanimité une motion dans les termes suivants :

Vu la décision du Conseil d'Administration de la S.N.C.B. du 9 février 2021 actant la fermeture des guichets de 44 gares du pays dont celle d'ANDENNE ;

Considérant que les transports en commun, et en particulier le rail, sont des instruments indispensables pour atteindre les objectifs climatiques que la Belgique s'est fixée ;

Considérant qu'il en va de l'accessibilité des quartiers périphériques et de leur développement ;

Considérant qu'il en va de l'accès à un service public de qualité pour toutes et tous ;

Considérant qu'il revient au Gouvernement fédéral de donner tous les moyens à la S.N.C.B. pour assurer l'attractivité du rail et garantir le confort et la sécurité des passagers ;

Le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE:

- exige que des personnes soient présentes dans les gares pour assurer la sécurité au sein de celles-ci et une aide aux personnes pour utiliser les automates ;

- exige, dans l'hypothèse où il serait démontré que la distribution manuelle de billet n'est plus nécessaire, la présence permanente d'un agent du personnel de la S.N.C.B. dans la gare concernée ;
- exige que des mesures d'accompagnement pour les passagers les plus faibles soient mises en place ;
- demande que les décisions prises par la .S.N.C.B. respectent la concertation sociale et permettent d'offrir à tous les travailleurs un emploi de qualité ;
- demande qu'une véritable stratégie soit développée pour l'accueil des voyageurs, l'accès à une offre de services pour tous les navetteurs et l'avenir de nos gares.

De surcroît, le Conseil communal sera attentif au maintien des gares présentes sur son territoire, véritable atout et outil afin d'améliorer la mobilité au sein de notre Ville, ainsi que celles présentes dans son bassin socio-économique. Il entend également défendre de manière générale le maintien de l'emploi et en particulier celui dévolu aux missions d'accompagnement, d'orientation et d'aide à la mobilité.

Cette motion sera transmise :

- à Monsieur Alexander DE CROO, Premier Ministre ;
- à Monsieur Georges GILKINET, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité ;
- à Madame Petra DE SUTTER, Vice-Première Ministre et Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste ;
- à Monsieur Elio DI RUPO, Ministre-Président de la Wallonie ;
- à Monsieur Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

